

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (après-midi) 3 septembre 2014

Direction de l'instruction publique

27 2014.RRGR.605 Motion 110-2014 Gasser (Bévilard, PSA) Gel de l'augmentation des effectifs de classe

N° de l'intervention: 110-2014
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 02.06.2014
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Cosignataires: 6
Urgence accordée: le 05.06.2014
N° d'ACE: 966/2014 du 13.08.2014
Direction: INS

Gel de l'augmentation des effectifs de classe

Le Conseil-exécutif est chargé de

1. geler la mesure EOS « augmentation des effectifs de classe » jusqu'en 2017 ;
 2. faire à ce moment une nouvelle appréciation de la situation pour décider de son maintien ou non.
- Développement

Lors de la session de novembre 2013, le Grand Conseil avait adopté, dans le cadre des mesures EOS, une seule et unique mesure du panier 2 : l'augmentation de l'effectif moyen des classes, pour le faire passer à 19,7 élèves.

L'économie escomptée par cette mesure était de 4.5 millions de francs pour 2014, 11 millions jusqu'en 2017. Cette mesure, adoptée par 81 voix contre 68 a été « tempérée » par « les cas de rigueur » (survie du site scolaire menacée, valeurs extrêmes entraînant des réorganisations disproportionnées, motifs socio-pédagogiques exigeant une prise en charge supérieure).

Lors du débat, il est apparu que la principale raison de cette mesure était uniquement de pouvoir équilibrer le budget.

Or, les comptes ont bouclé avec un excédent de 253 millions. L'urgence du rééquilibrage des comptes s'avère donc clairement infondée.

Signalons encore que les mesures du panier 2 étaient réputées irresponsables eu égard à la politique du personnel menée par le Gouvernement.

Par ailleurs, le SEJB (Syndicat des enseignants du Jura bernois) a remis une pétition au gouvernement le 4 avril dernier munie de 4 657 signatures qui demande le gel de cette mesure. Ces signatures, récoltées en l'espace d'un peu plus de trois semaines, démontrent les réelles inquiétudes des parents pour les conditions d'enseignement de leurs enfants. Rapportées à l'échelle du canton, cet appel représenterait près de 50 000 personnes !

Ce succès démontre, si besoin était, que la population est prête à faire des sacrifices pour conserver une école de qualité à taille humaine. L'exemple du Syndicat scolaire du Grand Val est à ce sujet exemplaire. Si la législation le permettait, les parents auraient financé eux-mêmes les leçons refusées par l'inspectorat scolaire.

Les grands centres urbains, surtout Berne et Bienne, souffrent également beaucoup de cette décision. Ces villes estiment qu'avec des moyennes supérieures à 20 élèves, elles contribuent déjà grandement à maintenir une moyenne cantonale élevée. N'oublions pas qu'à Bienne par exemple, la population scolaire est à 70% allophone ! Exiger des écoles urbaines des efforts encore plus importants crée un sentiment d'inégalité avec les écoles des régions rurales, majoritaires dans le canton.

Ainsi donc, le gel de cette mesure jusqu'en 2017 semble une mesure appropriée, qui plus est permettrait de redonner un peu de sérénité aux divers acteurs de la formation. Economiquement, cette décision est déjà supportée (cf. bénéfice de 153 millions réalisé).

Motivation de l'urgence :

Il faut que les inspections scolaires connaissent « les règles du jeu » suffisamment tôt pour les prévisions de la nouvelle année scolaire. C'est pourquoi, avec un traitement de la motion pendant la session de septembre, tous les acteurs concernés seront avertis assez tôt.

Réponse du Conseil-exécutif

Le 26 novembre 2013, le Grand Conseil a décidé, contre l'avis du Conseil-exécutif, de réduire le budget dédié à l'école obligatoire de 4,5 millions de francs en 2014 et de 11 millions de francs les années suivantes. Pour y parvenir, il compte augmenter les effectifs de classe dans le canton (mesure EOS 15.1 « augmentation des effectifs de classe »). Le précédent plan financier prévoyait déjà de réaliser 15 millions de francs d'économies en appliquant une mesure identique.

Pour que le nouvel objectif budgétaire arrêté en novembre dernier puisse être atteint sans compromis, il faudrait que la taille moyenne des classes bernoises passe de 18,5 élèves à 19,7 (0,7 élève grâce aux 15 millions de francs déjà prévus et 0,5 élève grâce aux mesures d'économies supplémentaires). Cette augmentation engendrerait la fermeture de 270 classes pour l'année scolaire 2014-2015.

Lors des débats au Grand Conseil, le Directeur de l'instruction publique a déjà attiré l'attention sur le fait qu'il était impossible de procéder à une augmentation supplémentaire des effectifs de classe pour l'année scolaire à venir sans mettre en péril la stabilité de la politique menée jusqu'à présent dans le domaine de l'école obligatoire.

C'est pourquoi le Grand Conseil a formulé des déclarations de planification concernant son arrêté budgétaire. Celles-ci exigent que la mesure d'économies soit réalisée de façon à gérer avec souplesse la catégorie inférieure des effectifs de classe, déterminée dans les directives de la Direction de l'instruction publique concernant les effectifs des classes, et à éviter les cas de rigueur. Ainsi, la suppression d'une classe ne doit pas compromettre la survie du site scolaire ou entraîner des réorganisations de classes disproportionnées. Enfin, il faut tenir compte des classes qui, pour des motifs socio-pédagogiques, exigent une prise en charge supérieure à la moyenne.

Le Conseil-exécutif suppose que le Grand Conseil a formulé ces déclarations de planification en sachant que les questions d'organisation scolaire touchent et intéressent une grande partie de la population. La pétition évoquée par les auteurs de la motion, avec laquelle 3657 personnes demandent le gel immédiat de l'augmentation des effectifs de classe, en est la preuve.

Le Conseil-exécutif souhaite poursuivre sa politique de stabilité en matière d'école obligatoire. Au cours des années scolaires 2014-2015 et 2015-2016, la Direction de l'instruction publique adaptera ainsi les effectifs de classe avec mesure, en adéquation avec les déclarations de planification formulées par le Grand Conseil et en tenant compte des conditions locales. Le Conseil-exécutif est conscient que certaines communes n'arriveront pas à exécuter immédiatement les consignes budgétaires du Grand Conseil car les situations varient grandement dans notre canton hétérogène. Comme par le passé, il est donc important qu'un dialogue soit établi sur place entre les directions d'école, les autorités communales et les inspections scolaires.

Comme dans sa réponse commune aux motions

– 065-2014 « Arrêt immédiat des économies dans les domaines des soins, de l'école obligatoire et du handicap » et

– 072-2014 « Abandon d'une partie des coupes budgétaires votées dans le cadre de l'EOS », le Conseil-exécutif constate que l'équilibre financier du canton de Berne reste précaire, malgré l'excédent des comptes de 2013 et la mise en œuvre des mesures d'allègement de l'EOS 2014.

Les excédents du compte de fonctionnement prévus dans le budget 2014 et dans le plan intégré mission-financement 2015-2017 se situent à peine au-dessus de la ligne rouge. Malgré des circonstances favorables, telles que de bonnes perspectives conjoncturelles, et certains effets durablement positifs engendrés par les résultats des comptes 2013, il existe toujours des risques financiers.

Dans cette optique, le Conseil-exécutif ne souhaite pas altérer l'équilibre financier atteint en renonçant immédiatement à appliquer certaines mesures EOS. Au vu des perspectives stables, il a toutefois décidé de ne pas mettre sur pied un nouveau programme d'allègement budgétaire.

S'agissant de la mise en œuvre modérée de la mesure d'économies, le Conseil-exécutif est prêt à augmenter la taille moyenne des classes au cas par cas en tenant compte des conditions locales et propose au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat.

Proposition du Conseil-exécutif:
Adoption sous forme de postulat

Peter Gasser, Bévillard (PSA). J'ai l'honneur d'être le porte-parole de 4657 personnes de la région francophone. Au nom du syndicat des enseignants du Jura bernois, j'ai remis le 4 avril dernier une pétition au directeur de l'instruction publique qui demande le gel de la mesure «Augmentation des effectifs de classe». Vous avez tous lu le texte de ma motion, je ne vais donc pas répéter ici tous les arguments qui plaident, selon moi, en faveur du gel de cette mesure. Permettez-moi d'insister sur quelques points essentiels. Je suis persuadé que nombre d'entre vous, lorsqu'ils ont lu ma requête, ont eu le réflexe suivant: Nous avons déjà débattu de cette question, il ne faut pas constamment revenir en arrière, allons plutôt de l'avant! Je partage ce point de vue, et pourtant, je suis ici devant vous, à plaider l'adoption de cette motion. Dans les faits, ma requête est très différente des précédentes motions. Je ne demande pas l'abandon de cette mesure, mais le gel. Autrement dit, je vous prie d'accorder aux écoles une bouffée d'oxygène, une petite pause de deux ans dans la mise en œuvre. Ce serait un peu l'équivalent du sursis dans un procès. D'autre part, je me suis toujours refusé à mettre en opposition des mesures d'économie du domaine des soins ou du handicap avec d'autres mesures. Si je vous propose le gel de l'augmentation des effectifs de classe, c'est en premier lieu parce que c'était la seule mesure du panier 2 des mesures EOS qui a été appliquée. C'est une différence notoire.

D'autre part, c'est aujourd'hui que l'on ressent les premiers effets de la mesure, puisque celle-ci a déjà été appliquée pour la rentrée scolaire dans certaines écoles. Actuellement, il y a de nombreuses classes, en particulier dans les grands centres urbains, mais pas seulement, qui ont des effectifs de plus de 26 élèves. D'aucuns doivent se souvenir qu'ils ont vécu dans de telles classes, moi aussi d'ailleurs, et qu'ils ont malgré tout réussi. Mais ce raisonnement est un peu trop court. N'oubliez pas que les méthodes d'enseignement ont radicalement changé. L'époque du cours magistral où les élèves notaient soigneusement la divine parole, eh bien, elle est révolue. L'individualisation de l'enseignement est une réalité et celui-ci ne peut être garanti avec des effectifs trop importants.

À Zollikofen, beaucoup de classes comptent 26 élèves, à Malleray le cours de travaux manuels se déroule avec 28 élèves, etc. Les parents de tous bords, autrement dit vos électeurs, ne sont pas restés insensibles à cette situation. Et d'ailleurs, lorsque vous en tant que parents savez que la future classe de vos enfants sera scindée en deux, qu'une partie des élèves sera regroupée avec le degré supérieur, et l'autre avec le degré inférieur, vous allez apprécier la situation très différemment. Cet exemple est réel, il vient de Bévillard, où un ancien membre radical du Conseil communal a d'ailleurs lancé une pétition pour refuser cette fermeture. Autre exemple encore avec les citoyens de Nidau, qui, contre l'avis de leurs autorités, ont voulu que les enfants francophones puissent continuer leur scolarité en français, à Bienne. Quand bien même, cela signifie des frais supplémentaires pour la commune. Ces exemples démontrent clairement que les citoyens sont régulièrement prêts à faire plus de sacrifices pour de bonnes conditions de formation. En leur nom, j'espère que leur appel sera entendu. Permettez-moi encore d'insister sur un dernier point: le nombre de signatures. J'ose espérer que ce nombre impressionnant de paraphes qui demandent le gel de cette mesure va vous émouvoir. Rapportées à l'échelle du canton, ces 4657 signatures francophones représentent 50 000 signatures. Enfin, n'oublions pas que les montants en jeu sont, malgré leurs conséquences désastreuses, extrêmement modestes. C'est pour toutes ces raisons que je qualifie de pertinentes, que je vous demande d'accorder le sursis aux écoles, afin que celles-ci puissent continuer à consacrer leur énergie pour donner le meilleur d'elles-mêmes, pour le bien-être à venir du canton. Au nom des parents, des élèves, des enseignants, et des 4657 signataires, je vous remercie pour votre écoute.

Christian Bachmann, Nidau (PS). Vor zwei Jahren wurde hier festgelegt, dass die mittlere Klassengrösse auf 19,2 Schüler angehoben werden soll. Dieser Entscheid hätte 150 Klassenschliessungen zur Folge gehabt. Bevor dieser Entscheid umgesetzt werden konnte, hat der Grosse Rat noch zugelegt und die Klassengrösse auf 19,7 Schüler angehoben, was weitere Schliessungen von 120 Klassen bedeutet hat. Allerdings wurde auch festgehalten, dass bei solchen

Klassenschliessungen vor allem auf kleine Schulen und Klassen Rücksicht genommen werden sollte. Das hatte zur Folge, dass wir in den Städten und Agglomerationen wesentlich grössere Klassen haben als der angepeilte Durchschnitt. Es gibt heute viele Orte, an welchen die Klassen weit über 20 Schülerinnen und Schüler umfassen.

Ich bin froh, dass die Erziehungsdirektion diesen Sparauftrag bis jetzt mit Augenmass umgesetzt hat. Die Erziehungsdirektion steht jedoch in der Pflicht. Um den Druck auf die Erziehungsdirektion zu vermindern, möchte die Motion Gasser mit dem Moratorium eine Verschnaufpause einlegen. Der Entscheid zur Erhöhung der Klassengrösse wurde unter grossem Spardruck gefällt. Wir wissen, dass sich die Kantonsfinanzen ein wenig zum Positiven verändert haben. Lassen Sie auch aus diesem Grund mittels dieser Motion eine Verschnaufpause im Zusammenhang mit den Klassengrössen zu. Stimmen Sie der Motion zu. Wenn Sie die Motion annehmen, wird die Situation im Jahr 2017 überprüft. Ich bitte Sie, dem Antrag des Motionärs zuzustimmen.

Pierre Amstutz, Corgémont (Les Verts). Le groupe des Verts soutient unanimement cette motion, et ceci pour les quatre raisons suivantes. La motion ne conteste pas fondamentalement la décision que nous avons prise, à une courte majorité, en novembre 2013. Cette motion, faut-il le rappeler, propose simplement de geler la mesure EOS jusqu'en 2017. Pour être en mesure d'assumer sa tâche d'éducation et de formation, notre corps enseignant doit pouvoir travailler dans la sérénité. Et ce n'est pas au moment où une certaine stabilité politique a été acquise dans le domaine de l'école obligatoire qu'il faut appliquer des décisions sans faire preuve de souplesse. L'effectif des classes a une incidence directe sur les conditions d'enseignement. Il peut favoriser, ou mettre en péril, un aspect humain indispensable à toute pédagogie. Or, à l'heure où de plus en plus de collègues sont contraints, suite à un burn-out, de prendre un congé maladie, il est primordial de ne pas aggraver la situation. A propos de burn-out, nous ferions bien une fois de nous interroger sur les incidences financières pour l'Etat de la mise en congé momentanée de collègues. Et, pour terminer, encore ceci, la réputation de notre système de formation n'est plus à faire. Il serait irresponsable d'appliquer sans état d'âme des mesures EOS tirées du panier 2, irresponsable de prêter les classes des milieux urbains, où la proportion d'élèves allophones est très élevée et nécessite un encadrement particulier. J'en appelle à votre bon sens et vous prie, à l'instar des Verts, d'accepter cette motion, et d'ainsi rendre possible une nouvelle appréciation de la situation.

Annegret Hebeisen-Christen, Münchenbuchsee (UDC). Der Regierungsrat hat in seiner Antwort erklärt, dass er in der Volksschule eine Politik der ruhigen Hand weiterführen will. Die Erziehungsdirektion will die Klassengrössen in den Schuljahren 2014/15 und 2015/16 mit Augenmass mit der Planungserklärung des Grossen Rats in Übereinstimmung bringen. Die Anpassungen sollen unter Rücksichtnahme auf die Bedingungen vor Ort erfolgen. Es geht nicht an, dass einzelne Massnahmen der Angebots- und Strukturüberprüfung (ASP) herausgebrochen und auf Eis gelegt werden. Die Kantonsfinanzen sind nach wie vor nicht stabil genug, um das zu erlauben. Die SVP-Fraktion wird die Motion wie auch das Postulat ablehnen. Wir sind der Meinung, die Erziehungsdirektion habe mit der Planungserklärung zu dieser ASP-Massnahme genügend Spielraum, um die Klassengrössen situativ und mit Augenmass zu beurteilen.

Daniel Steiner-Brütsch, Langenthal (PEV). Das Thema Klassengrössen ist sensibel. Es ist eine Thematik, die das Potenzial hat, bei Schülerinnen und Schülern, Eltern, Schulleitungen, Lehrkräften und Behörden eine grosse Unruhe auszulösen. Die Thematik hat auch eine grosse Signalwirkung für die Berner Bildungslandschaft. Die EVP-Fraktion hat daher dieses Massnahme, die aus dem Topf zwei stammt, in der Novembersession 2013 vehement bekämpft. Wir haben damals deutlich gemacht, dass eine forcierte Erhöhung der Klassengrössen die Schulen stark unter Druck setzt, zu zusätzlichen Standortschliessungen führen wird und die Unterrichtsqualität gerade im Kindergarten und auf der Unterstufe leiden lässt. Denn es ist allen klar, dass die Klassengrösse einen wesentlichen Teil der Rahmenbedingungen der Volksschule und der Lehrkräfte darstellt. Daher beeinflusst sie indirekt die Leistungen.

Konsequenterweise unterstützen wir heute den Vorstoss von Grossrat Gasser, sowohl als Motion wie allenfalls auch als Postulat. Trotz umsichtiger Umsetzung der Massnahmen durch die Erziehungsdirektion und trotz überwiesener Planungserklärung im November erachten wir die beschlossene ASP-Massnahme immer noch als falsch und schädlich für die Schulen. Die Erziehungsdirektion hat 2012 mit der neuen Finanzierung der Volksschule bereits ein wirksames und genügendes Instrument entwickelt, um den Gemeinden einen finanziellen Anreiz zu liefern, die

Grösse der Schulklassen zu optimieren. Dieser Prozess ist im Gange. Er führt in näherer Zukunft zu einer weiteren namhaften Erhöhung der Klassengrössen. Dieses Instrument genügt aus unserer Sicht. Es bedarf keiner weiteren Massnahmen diesbezüglich.

Wir wissen jetzt, dass die finanziellen Aussichten wieder besser aussehen. Wir erachten wir es daher als angezeigt, auf die heikle ASP-Massnahme zurückzukommen und diese jetzt zu sistieren. Die EVP-Fraktion unterstützt den Vorstoss von Grossrat Gasser. Die Massnahme vom November 2013 aus dem Giftschränk war unserer Meinung nach ein Schnellschuss mit einer falschen Motivation, nämlich einzig und alleine ein ausgeglichenes Budget zu erzeugen. Die Massnahme greift unnötig in einen Prozess ein, der längstens angestossen wurde, und der nach und nach immer spürbarer und messbarer wird. Es zeigt sich zudem, dass die vorgeschlagene, forcierte Erhöhung der durchschnittlichen Klassengrösse eben schlecht umsetzbar ist. Die Schulstandorte in der Stadt wie auf dem Land werden dadurch unnötig gefährdet. Geben wir den Gemeinden mit einem Moratorium mehr Zeit, um ihre Schulen selbst zu reorganisieren, und verzichten wir auf eine forcierte Erhöhung der Klassengrössen.

Eva Desarzens-Wunderlin, Boll (PLR). Für die FDP war es schon immer richtig, für vernünftige Klassengrössen zu sorgen. Diesen Handlungsspielraum hat der Regierungsrat genutzt, als er uns die ASP-Massnahmen vorgestellt hat. Wie der Regierungsrat selbst sagt, hat er bereits vor der ASP eine durchschnittliche Klassengrösse von 18,5 angestrebt. Mit den ASP-Massnahmen kommt die Klassengrösse auf 19,7. Gemäss den Weisungen des Kantons an die Schulinspektoren muss eine Klasse mit 15 Kindern in der ersten Klasse überprüft werden. Die Normalgrösse liegt zwischen 16 und 26 Kindern. Das heisst, bei 27 Kindern sollte man wieder zu teilen beginnen – je nachdem auch früher. Bei der sechsten bis neunten Klasse sind 11 Kinder zu wenig. Eine Normalklassengrösse liegt somit zwischen 12 und 20 Kindern. Klassen mit über 21 Jugendlichen in der Oberstufe sollten überprüft werden. Streben wir nun Klassengrössen von 19,7 an, so liegen wir in der gesamten Volksschule im Normalschnitt.

Die einzige Ausnahme bilden die Gesamtschulklassen. Und es ist richtig, dass dort ein anderer Massstab angelegt wird, da es sich um Mehrjahrgangsklassen handelt. Es kann also vorkommen, dass man aufgrund von Klassenzusammenlegungen plötzlich Mehrjahrgangsklassen hat, die dadurch in Richtung Gesamtschulklassen gehen, und die daher anders betrachtet werden müssen. Ich bin überzeugt, die Schulinspektoren werden die Gemeinden weiterhin begleiten, die überlegen, wie sie ihre Schulen führen wollen, und mit ihnen zusammen saubere Lösungen entwickeln. Was der Grosse Rat über die ASP beschlossen hat, liegt immer noch im Normalbereich. Die FDP lehnt den Vorstoss als Motion wie auch als Postulat ab.

Stefan Oester, Belp (UDF). Wieder liegt hier ein Rückkommen auf eine ASP-Massnahme vor. Die EDU ist aber der Meinung, wir sollten hier nicht einen einzelnen Zahn herausbrechen, sondern Lei halten. Die Sache ist noch nicht ausgestanden. Zudem haben wir die Antwort des Regierungsrats, die uns gut gefällt. Dort heisst es, das Anliegen solle mit ruhiger Hand angegangen werden. Wir haben bereits gehört, dass die Massnahmen umgesetzt werden – und zwar mit Augenmass und eher pragmatisch. Das reicht für uns. Aus diesem Grund lehnen wir die Motion ab.

Dass die Klassengrössen Diskussionen ausgelöst haben, haben bestimmt alle bemerkt. Ich möchte den Regierungsrat an dieser Stelle fragen, ob in Zukunft nicht eine andere Bemessung möglich wäre. Im Zusammenhang mit Klassengrössen bin ich von Schulleitungen angegangen worden, ob es nicht möglich wäre, die Klassengrössen anders zu definieren, beispielsweise über Lektionen pro Schülerin und Schüler. Damit würde der Handlungsspielraum der Schulen grösser und flexibler. Es wäre eine Zukunftsperspektive, die zu prüfen wäre. Zurück zur Motion. Die EDU lehnt sowohl eine Motion wie auch ein Postulat ab. Denn die Massnahmen greifen bereits. Das ist für uns gut so. Auch die Äusserungen verschiedener Schulleitungen, welche die anvisierten Klassengrössen bereits umgesetzt haben, bestätigen, dass die Massnahmen bis jetzt ohne Probleme verlaufen sind. Aus diesem Grund sehen wir hier keinen Handlungsbedarf und lehnen den Vorstoss ab.

Thomas Brönnimann, Mittelhäusern (pvl). Aus der Sicht unserer Fraktion stellt sich die folgende Frage. Wollen wir wirklich den Weg mit Augenmass situativ vor Ort, den wir dem Erziehungsdirektor via Planungserklärung als Auftrag gegeben haben, weiterverfolgen? Oder wollen wir nun, wie es Kollege Gasser vorschlägt, ein generelles Moratorium vorsehen? Unsere Fraktion ist der Meinung, der im letzten Jahr ausgehandelte ASP-Kompromiss müsse erhalten bleiben. Einige werden nun vielleicht sagen, das sei kein Kompromiss, da wir hart gerungen haben. Es wäre kontraproduktiv –

auch im Hinblick auf die Finanzdebatte, die wir in der nächsten Session mit Sicherheit führen werden – würde man nun hier ein einzelnes Element herausbrechen. Wir Grünliberale als Fraktion und auch ich in meiner Funktion als zuständiger Gemeinderat in Köniz sind sehr zufrieden damit, wie die Erziehungsdirektion die Planungserklärung umsetzt. Wir sehen, dass zwar durchaus Druck erzeugt wird, indem vor Ort hingeschaut wird. Das wird jedoch nicht dogmatisch gemacht. Das ist die neue Qualität einer solchen Sparmassnahme.

Die Gemeinden haben sich bewegt, wo es möglich ist. Die Schulen haben sich bewegt. Es gab auch Situationen, in welchen sich Härtefälle ergeben hätten. Es wäre kontraproduktiv gewesen mit dem Rasenmäher nur auf die Klassendurchschnitte abzustellen. In diesem Sinne möchten wir an dieser Stelle dem Erziehungsdirektor und den zuständigen Leuten, die in der Erziehungsdirektion arbeiten, den Schulinspektoren, ein grosses Lob aussprechen. Gerade weil diese aus unserer Sicht so gut arbeiten, ist es eben nicht notwendig, mit der vorliegenden Motion ein Moratorium einzuführen. Darum lehnt die grünliberale Fraktion die Motion ab.

Vania Kohli, Berne (PBD). Der Grosse Rat hat einen Budgetbeschluss gefällt, und er hat auch eine Planungserklärung gutgeheissen. Diese lässt in den entsprechenden Fällen eine flexible Handhabung zu und verhindert Härtefälle. Sämtliche Argumente wurden bereits vorgebracht. Ich verzichte auf eine Wiederholung. Die BDP-Fraktion lehnt die Motion einstimmig ab, ebenso ein allfälliges Postulat.

La présidente. Je n'ai plus de porte-parole de groupe, donc nous passons aux intervenants à titre personnel. M. Gsteiger, vous avez la parole et si quelqu'un aimerait encore s'annoncer, ce serait le moment.

Patrick Gsteiger, Eschert (PEV). C'est à titre de co-auteur de cette motion que je prends la parole brièvement, pour insister sur le fait que cette mesure particulière EOS doit être prise justement comme une mesure particulière, parce que c'est aussi dans un contexte particulier que nous l'avons décidée. Je me permets de vous rappeler qu'en novembre 2013, nous avons repêché cette mesure dans le panier 2, pour réussir, après nos différents calculs, à équilibrer le budget, il nous fallait encore 4,5 millions d'économies. C'est là que l'on avait repêché cette mesure. Maintenant, c'est vrai, les finances cantonales semblent mieux se porter, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut altérer l'équilibre financier, ce n'est pas un renoncement à cette mesure que nous vous proposons, mais c'est bien un moratoire. Et j'insiste là-dessus, c'est donc un temps de réflexion encore de deux ans dans l'application de cette mesure. Donc, favorisons s'il vous plaît les conditions d'enseignement, je vous prie de soutenir l'école et de soutenir cette motion, merci.

Samuel Krähenbühl, Unterlangenegg (UDC). Ich möchte lediglich eines in den Raum stellen: Es wird so getan, als seien grössere Klassen per se schlecht. Ich habe eine Nichte, die nach den Sommerferien in die erste Klasse eingeschult wurde. Die Klasse umfasst 14 Kinder, darunter 10 Jungen. Meine Nichte wäre froh, wenn mehr Kinder in dieser Klasse wären und sie mehr «Gschpänli» vom gleichen Geschlecht hätte.

Bernhard Pulver, directeur de l'instruction publique. Es geht um die ASP-Sparmassnahme Klassengrösse. Der Vorstoss verlangt, dass man die Massnahme in der Umsetzung stoppt und auf dem jetzigen Umsetzungsstand einfriert. Ich möchte klar sagen, dass der Regierungsrat damals gegen diese Massnahme war. Daher haben wir sie in den Topf zwei getan und gesagt, wir fänden sie nicht gut. Ich habe diese damals auch bekämpft. Sie haben mir jedoch den Auftrag erteilt, diese Massnahme umzusetzen. Wir finden nun, die Massnahme in diesem Moment zu stoppen mache keinen Sinn. Ich erkläre nun warum. Als Postulat könnten wir es uns vorstellen. Damit würden Sie sagen: «Weiter so mit Augenmass wie bis jetzt.»

Sie haben mir im November einen doppelten Auftrag erteilt. Zum einen haben Sie das Budget der Volksschule um 11 Mio. Franken gekürzt, mit dem Auftrag, die Klassengrösse zu erhöhen. Gleichzeitig haben Sie mittels Planungserklärungen gesagt: «Nid z'gäi!» Die Schulstandorte, die soziale Situation usw. seien zu berücksichtigen. Das können Sie nachlesen. Wir sind wie folgt vorgegangen – und damit kann ich auch gerade Herrn Oester antworten: Für jede Gemeinde haben wir zusammen mit den Schulinspektorinnen und Schulinspektoren die Zielgrösse an Lektionen festgelegt, die nicht überschritten werden darf. Würden wir diese Zielgrössen erreichen, könnte das vorgegebene Sparziel umgesetzt werden. So sind wir auf die Gemeinden zugegangen. Die

Schulinspektorate haben sich mit jeder Gemeinde beraten. Die Situation vor Ort wurde genau angeschaut. Es wurden Lösungen mit Augenmass gesucht.

Es wurde beispielsweise das Wachstum der Schülerzahlen angeschaut. Haben wir vorübergehend einen schwachen Jahrgang? Haben wir eine besonders belastete Situation? Ist die topografische Situation zu berücksichtigen? Oder – und das ist in diesem Kontext vielleicht das Wichtigste – ist das Ziel nur in mehreren Schritten zu erreichen? Also nicht auf diesen Sommer, sondern vielleicht in drei Schritten bis in den Sommer 2016? Eine solche Staffelung über mehrere Jahre kommt relativ häufig vor. Mit dieser Art der Umsetzung, so glaube ich, haben wir Ihren doppelten Auftrag getreu umgesetzt.

Auf diesen Sommer hin konnten wir die Klassengrössen nach ersten Schätzungen von 18,5 auf 18,8 anheben. Das ist noch nicht der Wahrheit letzter Schluss. Gleichzeitig haben wir die Anzahl Lektionen gesenkt – auch das eine Antwort an Stefan Oester. An einigen Orten sind die Klassengrössen vielleicht nicht so stark angestiegen, aber es gibt zum Teil weniger abteilungsweisen Unterricht oder weniger Lektionen pro Schüler. Darum werden wir im ersten Schritt das Sparpotenzial ungefähr zur Hälfte erreichen. Im Sommer 2015 kommt ein nächster Schritt. Es geht um diejenigen Gemeinden, welche die Massnahme über mehrere Jahre hinweg staffeln. Wir sind bisher Schritt für Schritt vorgegangen. Wir möchten das daher nun nicht einfach einfrieren. Das wäre ein «Hüsch und hott». Diejenigen Gemeinden, die alles auf einmal umgesetzt haben, wären «di Bschiessene» – ich habe heute eine etwas saloppe Wortwahl. Diejenigen, die mehrere Schritte vorsehen, müssten diese nun nicht mehr umsetzen. Das möchten wir eigentlich lieber nicht. Ich kann Ihnen versprechen, wir werden auch die nächsten Schritte mit Augenmass umsetzen.

Darum bedeutet das Postulat: Weiter so, ein Kurs mit Augenmass. Allerdings: weh tut es schon ein wenig. Das habe ich Ihnen im November gesagt. Diese Massnahme kann man nicht einfach so, ohne Probleme umsetzen, sondern es tut halt ein wenig weh. Aber wir sind diesen Weg nun gegangen. Ich glaube, wir werden sie nicht ganz umsetzen können. Einen grossen Teil werden wir jedoch irgendwie umsetzen können. Darum empfehlen wir den Vorstoss zur Annahme als Postulat und nicht als Motion.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). Je constate que plusieurs d'entre vous ont justement à nouveau commencé à discuter de la mesure, or je ne la mets pas en cause, je vous dis qu'on en reparle dans deux ans, et qu'on fait une petite pause, c'est tout. Moi, je ne vais pas parler sur la mesure, parce que je ne veux pas refaire ce débat. C'est juste une petite pause que je vous demande. Deuxième élément, on me dit que les communes qui l'ont déjà fait pourraient se dire que c'est injuste. Attention, je rappelle que certaines communes ont aussi fait cela pour des raisons peut-être un peu moins avouables, des économies financières qui les arrangeaient bien. Et puis, on peut dire que c'est le canton qui est méchant, c'est tellement pratique. Autre élément, je ne mets pas en doute, heureusement, nous avons une Direction de l'instruction publique qui est extrêmement intelligente et qui fait tout pour appliquer vos mesures certaines fois, que je qualifierais presque de stupides, avec beaucoup de modération et beaucoup d'intelligence. Donc, cela, je n'ai aucun souci là-dessus, heureusement que l'on a cela. Ce n'est pas le problème. Par contre, je me souviens de la discussion précédente avec notre collègue et l'Hôpital de Zweisimmen, qu'a-t-il dit? Il faut économiser. Coupons, coupons, coupons, coupons. C'est chez moi, ah zut, ne coupons pas. Merci pour la motion (*hilarité*).

La présidente. Vous avez entendu, le motionnaire tient à sa motion. C'est bien cela, vous n'avez pas transformé, vous tenez à votre motion? Donc, nous allons voter sur cette motion. «Gel de l'augmentation des effectifs de classe». Ceux qui acceptent la motion votent oui, et ceux qui la refusent votent non.

Vote

Décision du Grand Conseil:

Rejet

Oui 56

Non 85

Abstentions 1

La présidente. Vous avez refusé cette motion. (*La présidente agite sa cloche.*) Je n'ai pas encore levé la séance. Sur la tribune des visiteurs, nous avons les membres du Conseil communal de Wolfisberg, nous vous souhaitons la bienvenue et vous êtes accompagnés de notre directeur de la justice, soyez les bienvenus parmi nous (*applaudissements*). Tout à l'heure, j'ai souhaité la bienvenue au premier groupe de l'UDC Seniors sur la tribune. Il y a encore un deuxième groupe qui est arrivé, vous aussi soyez les bienvenus parmi nous. (*Applaudissements*). La séance de cet après-midi est levée, bon appétit.

Les délibérations sont interrompues à ce stade.

La séance est levée à 16 heures 25.

Les rédactrices :

Monika Hager (d)

Catherine Graf Lutz (f)

Textfeld frei (Erläuterungen zur Abstimmung)

x-x-x Textfeld_3 x-x-x (Wortlaut ohne Geschäftsbezug)